

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2023\_0160

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/05/2023

Objet : Convention d'occupation du 147 rue de la Blanche Porte au profit de l'association MAI LI POKER

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Délégation de service public

Date de télétransmission : 09/05/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_2023\_0160 - D\_cision Mise \_ disposition de locaux au profit de MAI LI POKER.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230505-DAJI\_D2023\_0160-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/05/2023



**Tourcoing**

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0160

**SALLE COMMUNALE SISE 147 RUE DE  
LA BLANCHE PORTE A TOURCOING**

**CONVENTION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION  
MAI LI POKER**

**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° DCPAJI\_AR2022\_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association MAI LI POKER de Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'une salle municipale pour organiser son activité ;

**DECIDONS**

**ARTICLE 1** : De signer une convention avec l'Association MAI LI POKER faisant élection de siège social au 144 rue de Mouvaux à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Manczur d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> sise 147 rue de la Blanche Porte à Tourcoing où l'association MAI LI POKER pourra y développer son activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2023. Elle pourra être dénoncée par l'association MAI LI POKER sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

05 MAI 2023

Pour le Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint Délégué aux Affaires  
Juridiques

  


Certifiée exécutoire le : 09 MAI 2023

Certifiée affichée le : 09 MAI 2023

